

Résolutions et décisions

adoptées par l'Assemblée générale
au cours de sa soixante-dix-septième session

Volume II

Décisions

13 septembre – 30 décembre 2022

Assemblée générale

Documents officiels • Soixante-dix-septième session

Supplément n° 49



Nations Unies • New York, 2023

NOTE

Les résolutions et décisions de l'Assemblée générale sont identifiées comme suit :

Sessions ordinaires

Jusqu'à la trentième session ordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi d'un nombre en chiffres romains entre parenthèses indiquant la session [par exemple : résolution 3363 (XXX)]. Lorsque plusieurs résolutions avaient été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles était identifiée par une lettre majuscule placée entre les deux éléments [par exemple : résolution 3367 (XXX), résolutions 3411 A et B (XXX), résolutions 3419 A à D (XXX)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la trente et unième session, dans le cadre du nouveau système adopté pour les cotes des documents de l'Assemblée générale, les résolutions et décisions sont identifiées par un nombre en chiffres arabes, indiquant la session, suivi d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution 31/1, décision 31/301). Lorsque plusieurs résolutions ou décisions ont été adoptées sous un même numéro, chacune d'elles est identifiée par une lettre majuscule placée après les deux éléments (par exemple : résolution 31/16 A, résolutions 31/6 A et B, décisions 31/406 A à E).

Sessions extraordinaires

Jusqu'à la septième session extraordinaire, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, de l'initiale « S » (de l'anglais « *Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 3362 (S-VII)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la huitième session extraordinaire, les résolutions et décisions sont identifiées par l'initiale « S » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution S-8/1, décision S-8/11).

Sessions extraordinaires d'urgence

Jusqu'à la cinquième session extraordinaire d'urgence, les résolutions de l'Assemblée générale étaient identifiées par un nombre en chiffres arabes suivi, entre parenthèses, des initiales « ES » (de l'anglais « *Emergency Special* ») et d'un nombre en chiffres romains indiquant la session [par exemple : résolution 2252 (ES-V)]. Les décisions n'étaient pas numérotées.

Depuis la sixième session extraordinaire d'urgence, les résolutions et décisions sont identifiées par les initiales « ES » et un nombre en chiffres arabes indiquant la session, suivis d'une barre oblique et d'un autre nombre en chiffres arabes (par exemple : résolution ES-6/1, décision ES-6/11).

Dans chacune des séries décrites ci-dessus, la numérotation suit l'ordre d'adoption.

*

* *

Le présent volume contient les décisions adoptées par l'Assemblée générale du 13 septembre au 30 décembre 2022. Les résolutions adoptées par l'Assemblée pendant cette période, ainsi que la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour, figurent dans le volume I. Les résolutions et décisions adoptées ultérieurement au cours de la soixante-dix-septième session paraîtront dans le volume III.

ISSN 0252-7006

Table des matières

Décisions

	<i>Page</i>
A. Élections et nominations	8
B. Autres décisions	15
1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission	15
2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission.....	20
3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	23
4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission	24
5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission.....	27
6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission	28
7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission.....	31

Annexe

Répertoire des décisions	34
--------------------------------	----

Décisions

Sommaire

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
---------------------------	--------------	-------------

A. Élections et nominations

77/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	4
77/402.	Élection du Haut-Commissaire ou de la Haute-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	4
77/403.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme.....	4
77/404.	Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice	4
77/405.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination.....	5
77/406.	Nomination de membres du Comité des conférences.....	5
77/407.	Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies	6
77/408.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	6
77/409.	Nomination de membres du Comité des contributions.....	7
77/410.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements.....	7
77/411.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	8
77/412.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	8
77/413.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	9
77/414.	Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.....	9
77/415.	Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session	10
77/416.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.....	10
77/417.	Nomination de membres du Corps commun d'inspection.....	10

B. Autres décisions

1. Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission

77/501.	Réunions d'organes subsidiaires et d'entités durant la partie principale de la soixante-dix-septième session	12
77/502.	Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale.....	12
77/503.	Droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État	12
77/504.	Organisation de la soixante-dix-septième session	12
77/505.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	13
77/506.	Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale en septembre 2022.....	13
77/507.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.....	14
77/508.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux.....	14

Décisions

77/509.	Rapport du Conseil économique et social	14
77/510.	Rapport de la Cour internationale de Justice	14
77/531.	Célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	14
	Décision A	14
	Décision B	15
77/546.	Accréditation et participation d'une organisation intergouvernementale à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	15
77/549.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-septième session	15

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

77/511.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	20
77/512.	Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale	21
77/513.	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable	21
77/514.	Vérification du désarmement nucléaire	21
77/515.	Missiles	21
77/516.	Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire	22
77/517.	Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires	22
77/518.	Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires	22
77/519.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2023	22
77/520.	Planification des programmes (Première Commission)	23
77/547.	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus	23

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

77/532.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	23
77/533.	Question de Gibraltar	23
77/534.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale	24
77/535.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	24

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

77/536.	Groupes de pays en situation particulière	24
77/537.	Activités opérationnelles de développement	24
77/538.	Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission.....	24
77/539.	Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.....	25
77/540.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	26

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

77/541.	Promotion et protection des droits humains	27
77/542.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	27
77/543.	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	27
77/544.	Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.....	27
77/545.	Planification des programmes (Troisième Commission).....	28

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

77/548.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	28
---------	---	----

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

77/521.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dix-huitième session	30
77/522.	Planification des programmes (Sixième Commission).....	31
77/523.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turque	31
77/524.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique	31
77/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties.....	31
77/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides	32
77/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial	32
77/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs	32
77/529.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale	32
77/530.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie.....	32

A. Élections et nominations

77/401. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

À sa 1^{re} séance plénière, le 13 septembre 2022, l'Assemblée générale a nommé, conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, membres de la Commission de vérification des pouvoirs pour sa soixante-dix-septième session les États Membres suivants : ANGOLA, AUTRICHE, CHINE, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, GUYANA, MALDIVES, URUGUAY et ZAMBIE.

77/402. Élection du Haut-Commissaire ou de la Haute-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

À sa 14^e séance plénière, le 26 septembre 2022, sur proposition du Secrétaire général¹, l'Assemblée générale a réélu Filippo GRANDI (Italie) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour une période de deux ans et demi allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025.

77/403. Élection de membres du Conseil des droits de l'homme

À sa 17^e séance plénière, le 11 octobre 2022, conformément à ses résolutions 60/251 du 15 mars 2006 et 65/281 du 17 juin 2011, l'Assemblée générale a élu l'AFRIQUE DU SUD, l'ALGÉRIE, l'ALLEMAGNE, le BANGLADESH, la BELGIQUE, le CHILI, le COSTA RICA, la GÉORGIE, le KIRGHIZISTAN, les MALDIVES, le MAROC, la ROUMANIE, le SOUDAN et le VIET NAM membres du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023, afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : ALLEMAGNE, ARMÉNIE, BRÉSIL, ÎLES MARSHALL, INDONÉSIE, JAPON, LIBYE, MAURITANIE, NAMIBIE, PAYS-BAS, POLOGNE, RÉPUBLIQUE DE CORÉE, SOUDAN et VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU).

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Conseil des droits de l'homme se compose des 47 États Membres suivants² : AFRIQUE DU SUD***, ALGÉRIE***, ALLEMAGNE***, ARGENTINE**, BANGLADESH***, BELGIQUE***, BÉNIN**, BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)*, CAMEROUN**, CHILI***, CHINE*, COSTA RICA***, CÔTE D'IVOIRE*, CUBA*, ÉMIRATS ARABES UNIS**, ÉRYTHRÉE**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**, FINLANDE**, FRANCE*, GABON*, GAMBIE**, GÉORGIE***, HONDURAS**, INDE**, KAZAKHSTAN**, KIRGHIZISTAN***, LITUANIE**, LUXEMBOURG**, MALAISIE**, MALAWI*, MALDIVES***, MAROC***, MEXIQUE*, MONTÉNÉGRO**, NÉPAL*, OUZBÉKISTAN*, PAKISTAN*, PARAGUAY**, QATAR**, ROUMANIE***, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, SÉNÉGAL*, SOMALIE**, SOUDAN***, TCHÉQUIE*, UKRAINE* et VIET NAM***.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/404. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

L'Assemblée générale, à sa 29^e séance plénière, le 4 novembre 2022, et le Conseil de sécurité, à sa 9182^e séance tenue à la même date, ont indépendamment procédé, conformément aux Articles 2 à 4, 7 à 12, 14 et 15 du Statut de la Cour internationale de Justice, aux articles 150 et 151 du Règlement intérieur de l'Assemblée et aux articles 40 et 61 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, à l'élection d'un membre de la Cour pour le mandat restant à courir du juge Antônio Augusto Cançado Trindade (Brésil), décédé le 29 mai 2022³.

¹ A/77/260.

² L'Allemagne, l'Argentine, le Cameroun, l'Érythrée, l'Inde, le Mexique, le Népal, le Pakistan, le Sénégal, la Somalie, le Soudan et l'Ukraine en sont à leur deuxième mandat consécutif.

³ Voir A/77/481-S/2022/722.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, Leonardo Nemer Caldeira Brant (Brésil) a été élu membre de la Cour pour un mandat prenant effet le 4 novembre 2022 et venant à expiration le 5 février 2027.

En conséquence, au 4 novembre 2022, la Cour internationale de Justice se compose des membres suivants : Ronny ABRAHAM (France)**, Mohamed BENNOUNA (Maroc)*, Dalveer BHANDARI (Inde)**, Leonardo Nemer Caldeira BRANT (Brésil)**, Hilary CHARLESWORTH (Australie)*, Joan E. DONOGHUE (États-Unis d'Amérique)*, Kirill GEVORGIAN (Fédération de Russie)*, IWASAWA Yuji (Japon)***, Georg NOLTE (Allemagne)***, Patrick Lipton ROBINSON (Jamaïque)*, Nawaf SALAM (Liban)**, Julia SEBUTINDE (Ouganda)***, Peter TOMKA (Slovaquie)***, XUE Hanqin (Chine)*** et Abdulqawi Ahmed YUSUF (Somalie)**.

* Mandat venant à expiration le 5 février 2024.

** Mandat venant à expiration le 5 février 2027.

*** Mandat venant à expiration le 5 février 2030.

77/405. Élection de membres du Comité du programme et de la coordination

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, l'Assemblée générale a élu, sur la base des candidatures proposées par le Conseil économique et social⁴ et conformément à l'annexe de la résolution 2008 (LX) du Conseil en date du 14 mai 1976 et à sa décision 42/450 du 17 décembre 1987, l'ARGENTINE, la CHINE, le LIBÉRIA, le MAROC, les PHILIPPINES, la RÉPUBLIQUE DE CORÉE et la TUNISIE membres du Comité du programme et de la coordination pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : CHINE, COMORES, LIBÉRIA, MAURITANIE, PHILIPPINES, RÉPUBLIQUE DE CORÉE et URUGUAY.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité du programme et de la coordination se compose des 34 États Membres suivants : ALLEMAGNE*, ARGENTINE***, ARMÉNIE*, BÉLARUS*, BELGIQUE**, BOTSWANA**, BRÉSIL*, CAMEROUN*, CHILI**, CHINE***, COSTA RICA*, CUBA*, ÉRYTHRÉE*, ESWATINI*, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, FÉDÉRATION DE RUSSIE**, FRANCE**, INDE*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')*, ITALIE*, JAPON*, KENYA**, LIBÉRIA***, MALI*, MALTE*, MAROC***, PAKISTAN*, PARAGUAY**, PHILIPPINES***, POLOGNE*, RÉPUBLIQUE DE CORÉE***, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE*, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD* et TUNISIE***.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/406. Nomination de membres du Comité des conférences

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, conformément au paragraphe 2 de sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a pris note de la nomination par son président, après consultation des présidents des groupes régionaux concernés, de l'AUTRICHE, de la CHINE, de DJIBOUTI, de l'ÉGYPTE, des ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE et du JAPON comme membres du Comité des conférences pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023.

⁴ Voir [A/77/540](#) ; voir également décisions 2022/203 B et C du Conseil économique et social.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité des conférences se compose des 17 États Membres suivants⁵ : AUTRICHE***, CHINE***, CÔTE D'IVOIRE**, DJIBOUTI***, ÉGYPTÉ***, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')**, JAPON***, KENYA*, MALAISIE*, NIGÉRIA*, POLOGNE**, PORTUGAL**, SÉNÉGAL** et SRI LANKA*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/407. Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, l'Assemblée générale a nommé, conformément à l'article 3 du Statut du Tribunal d'appel des Nations Unies, qui figure à l'annexe II de la résolution 63/253 du 24 décembre 2008, et sur la recommandation du Conseil de justice interne⁶, Leslie Formine Forbang (Cameroun), Katharine Savage (Afrique du Sud), Abdelmohsen Ahmed Sheha (Égypte) et Nassib Ziadé (Liban/Chili) juges du Tribunal d'appel pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2023 et venant à expiration le 30 juin 2030 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par Martha Halfeld Furtado de Mendonça Schmidt, Sabine Knierim, John Raymond Murphy et Dimitrios Raikos, membres sortants ; Gao Xiaoli (Chine) pour un mandat prenant effet le 15 novembre 2022 et venant à expiration le 30 juin 2026 afin de pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission de Jean-François Neven le 10 janvier 2022.

En conséquence, au 1^{er} juillet 2023, le Tribunal d'appel des Nations Unies se compose des membres suivants : Graeme COLGAN (Nouvelle-Zélande)*, Leslie Formine FORBANG (Cameroun)**, GAO Xiaoli (Chine)*, Kanwaldeep SANDHU (Canada)*, Katharine SAVAGE (Afrique du Sud)**, Abdelmohsen Ahmed SHEHA (Égypte)** et Nassib ZIADÉ (Liban/Chili)**.

* Mandat venant à expiration le 30 juin 2026.

** Mandat venant à expiration le 30 juin 2030.

77/408. Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁷, l'Assemblée générale a nommé les personnes dont le nom figure ci-après membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ou les a reconduites dans leurs fonctions :

a) Udo Fenchel (Allemagne), Olivio Fermín (République dominicaine), Carlo Jacobucci (Italie), Ji Haojun (Chine), Ji-sun Jun (République de Corée) et Matsuda Yukiko (Japon) pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 ;

b) Stephani Scheer (États-Unis d'Amérique) pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2023 et venant à expiration le 31 décembre 2023, à la suite de la démission de Donna-Marie Chiurazzi-Maxfield ;

c) Surendra Kumar Adhana (Inde) pour un mandat prenant effet le 15 novembre 2022 et venant à expiration le 31 décembre 2023, à la suite de la démission de Vidisha Maitra.

⁵ Il reste quatre sièges à pourvoir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes : un pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2023, deux pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2024, et un pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 31 décembre 2025.

⁶ Voir A/77/129/Rev.1.

⁷ A/77/567, par. 5.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se compose des membres suivants : Surendra Kumar ADHANA (Inde)*, Yves Éric AHOUSOUBEMEY (Bénin)**, Amjad Qaid AL KUMAIM (Yémen)**, Makiese Kinkela AUGUSTO (Angola)**, Abdallah BACHAR BONG (Tchad)*, Feliksas BAKANAUSKAS (Lituanie)*, Sharon BRENNEN-HAYLOCK (Bahamas)**, Jakub CHMIELEWSKI (Pologne)**, Udo FENCHEL (Allemagne)***, Olivio FERMÍN (République dominicaine)***, Carlo JACOBUCCI (Italie)***, Ji Haojun (Chine)***, Ji-Sun JUN (République de Corée)***, Nabil KALKOUL (Algérie)*, Evgeny KALUGIN (Fédération de Russie)*, Julia A. MACIEL (Paraguay)*, MATSUDA Yukiko (Japon)***, Caroline NALWANGA (Ouganda)*, Juliana Gaspar RUAS (Brésil)*, Stephani SCHEER (États-Unis d'Amérique)* et Cihan TERZI (Turquie)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/409. Nomination de membres du Comité des contributions

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸, l'Assemblée générale a nommé les personnes dont le nom figure ci-après membres du Comité des contributions ou les a reconduites dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 : Cheikh Tidiane Dème (Sénégal), Gordon Eckersley (Australie), Helena Concepción Felip Salazar (Paraguay), Bernardo Greiver del Hoyo (Uruguay), Marcel Jullier (Suisse) et Joseph Masila (Kenya).

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité des contributions se compose des membres suivants : Syed Yawar ALI (Pakistan)**, Phologo Kaone BOGATSU (Botswana)**, Cheikh Tidiane DÈME (Sénégal)***, Jasminka DINIĆ (Croatie)**, Gordon ECKERSLEY (Australie)***, Helena Concepción FELIP SALAZAR (Paraguay)***, Bernardo GREIVER DEL HOYO (Uruguay)***, Michael HOLTSCH (Allemagne)*, Ihor HUMENNYI (Ukraine)***, Marcel JULLIER (Suisse)***, Ji-Sun JUN (République de Corée)*, KITANO Mitsuru (Japon)***, Vadim LAPUTIN (Fédération de Russie)*, LIN Shan (Chine)*, Joseph MASILA (Kenya)***, Thomas Anthony REPASCH (États-Unis d'Amérique)***, Henrique da Silveira SARDINHA PINTO (Brésil)* et Steve TOWNLEY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/410. Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁹, l'Assemblée générale a confirmé la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions par le Secrétaire général de Jens Fricke (Allemagne), Michael Klein (États-Unis d'Amérique) et Luciane Ribeiro (Brésil) comme membres ordinaires du Comité des placements pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023.

À la même séance, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁰, l'Assemblée générale a confirmé la reconduction par le Secrétaire général du mandat de Simon Jiang (Chine) comme membre ordinaire du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

À la même séance, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹¹, l'Assemblée générale a confirmé la reconduction par le Secrétaire général du mandat de Macky Tall (Mali) comme membre ad hoc du Comité des placements pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

⁸ A/77/568, par. 4.

⁹ A/77/569, par. 4 a).

¹⁰ Ibid., par. 4 b).

¹¹ Ibid., par. 4 c).

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité des placements se compose des membres suivants : Yasir O. AL-RUMAYYAN (Arabie saoudite, membre ordinaire)*, Sarah Omotunde ALADE (Nigéria, membre ordinaire)*, Jens FRICKE (Allemagne, membre ordinaire)***, HONDA Keiko (Japon, membre ordinaire)***, Simon JIANG (Chine, membre ordinaire)*, Natalia KHANJENKOVA (Fédération de Russie, membre ordinaire)*, Michael KLEIN (États-Unis d'Amérique, membre ordinaire)***, Patricia PARISE (Argentine, membre ordinaire)*, Luciane RIBEIRO (Brésil, membre ordinaire)*** et Macky TALL (Mali, membre ad hoc)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/411. Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹², l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres de la Commission de la fonction publique internationale ou les a reconduites dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 : Andrew Gbebay Bangali (Sierra Leone), Xavier Bellmont Roldán (Espagne), Ali Kurer (Libye), João Vargas (Brésil) et Boguslaw Winid (Pologne).

À la même séance, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹³, l'Assemblée générale a nommé Larbi Djacta (Algérie) Président de la Commission de la fonction publique internationale pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023, sous réserve de la prolongation de son mandat de membre de la Commission.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, la Commission de la fonction publique internationale se compose des membres suivants : Larbi DJACTA (Algérie, Président)*, Andrew Gbebay BANGALI (Sierra Leone)***, Xavier BELLMONT ROLDÁN (Espagne)***, Claudia Angélica BUENO REYNAGA (Mexique)***, Spyridon FLOGAITIS (Grèce)***, Igor GOLUBOVSKIY (Fédération de Russie)*, KAJI Misako (Japon)***, Pan-Suk KIM (République de Corée)*, Ali KURER (Libye)***, Jeffrey MOUNTS (États-Unis d'Amérique)***, Shauna OLNEY (Canada)***, João VARGAS (Brésil)***, WANG Xiaochu (Chine)*, Boguslaw WINID (Pologne)*** et El Hassane ZAHID (Maroc)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

77/412. Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁴, l'Assemblée générale a nommé les personnes ci-après membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ou les a reconduites dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 : Anton V. Kosyanenko (Fédération de Russie) et Suresh Raj Sharma (Népal).

À sa 40^e séance plénière, le 21 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁵, l'Assemblée générale a reconduit Dorothy Bradley (Belize) dans ses fonctions de membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023.

¹² [A/77/570](#), par. 6 a).

¹³ Ibid., par. 6 b).

¹⁴ [A/77/571](#), par. 4.

¹⁵ [A/77/571/Add.1](#), par. 4.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit se compose des membres suivants : Dorothy BRADLEY (Belize)***, Anton V. KOSYANENKO (Fédération de Russie)***, Suresh Raj SHARMA (Népal)***, Janet ST. LAURENT (États-Unis d'Amérique)* et Imran VANKER (Afrique du Sud)*.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

77/413. Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission¹⁶, l'Assemblée générale a nommé Yamada Jun (Japon) membre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat prenant effet le 15 novembre 2022 et venant à expiration le 31 décembre 2024, à la suite de la démission de Yamaguchi Tomoya.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, les membres et les membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui sont nommés par l'Assemblée générale sont les suivants : Ahmed AL KABIR (Bangladesh), Dmitry S. CHUMAKOV (Fédération de Russie), Lovemore MAZEMO (Zimbabwe), Philip Richard Okanda OWADE (Kenya), Pia POROLI (Argentine), Jörg STOSBERG (Allemagne), David TRAYSTMAN (États-Unis d'Amérique) et YAMADA Jun (Japon).

77/414. Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

À sa 34^e séance plénière, le 15 novembre 2022, l'Assemblée générale a nommé, conformément à l'article 4 du Statut du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, qui figure à l'annexe I de la résolution 63/253 du 24 décembre 2008 et qui a été modifié dans la résolution 73/276 du 22 décembre 2018, et sur la recommandation du Conseil de justice interne¹⁷, les personnes ci-après juges du Tribunal pour un mandat de sept ans prenant effet le 1^{er} juillet 2023 et venant à expiration le 30 juin 2030 : Xiangzhuang Sun (Chine), juge à temps complet à Genève ; Solomon Waktolla (Éthiopie), juge à mi-temps.

À sa 35^e séance plénière, tenue le même jour, l'Assemblée générale a nommé, conformément à l'article 4 du Statut du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, qui figure à l'annexe I de la résolution 63/253 et qui a été modifié dans la résolution 73/276, et sur la recommandation du Conseil de justice interne¹⁸, Sean Daniel Wallace (États-Unis d'Amérique) juge à temps complet du Tribunal à Nairobi pour un mandat de sept ans prenant effet le 1^{er} juillet 2023 et venant à expiration le 30 juin 2030.

En conséquence, au 1^{er} juillet 2023, le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies se compose des membres suivants : Joëlle ADDA (France, juge à temps complet à New York)*, Francis BELLE (Barbade, juge à mi-temps)***, Francesco BUFFA (Italie, juge à mi-temps)*, Eleanor DONALDSON-HONEYWELL (Trinité-et-Tobago, juge à mi-temps)***, Rachel SIKWESE (Malawi, juge à mi-temps)***, Xiangzhuang SUN (Chine, juge à temps complet à Genève)***, Margaret TIBULYA (Ouganda, juge à mi-temps)***, Solomon WAKTOLLA (Éthiopie, juge à mi-temps)*** et Sean Daniel WALLACE (États-Unis d'Amérique, juge à temps complet à Nairobi)***.

* Mandat venant à expiration le 30 juin 2026.

** Mandat venant à expiration le 9 juillet 2026.

*** Mandat venant à expiration le 30 juin 2030.

¹⁶ [A/77/572](#), par. 4.

¹⁷ Voir [A/77/129/Rev.1](#).

¹⁸ Ibid.

77/415. Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session

Le 29 septembre 2022, la Première Commission de l'Assemblée générale s'est réunie, conformément à l'alinéa a) de l'article 99 et à l'article 103 du Règlement intérieur de l'Assemblée, afin d'élire une personne à la présidence en remplacement de Magzhan Ilyassov (Kazakhstan), qui avait été élu le 7 juin 2022¹⁹.

À la 46^e séance plénière de l'Assemblée générale, le 7 décembre 2022, le Président de l'Assemblée a annoncé que Mohan PIERIS (Sri Lanka) avait été élu Président de la Première Commission de l'Assemblée à sa soixante-dix-septième session.

77/416. Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix

À sa 56^e séance plénière, le 20 décembre 2022, l'Assemblée générale a élu, conformément à ses résolutions 60/180 du 20 décembre 2005, 60/261 du 8 mai 2006 et 63/145 du 18 décembre 2008, l'AFRIQUE DU SUD, l'ÉGYPTE, le KENYA, le QATAR et SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 afin de pourvoir les sièges laissés vacants par les pays ci-après, membres sortants : AFRIQUE DU SUD, BRÉSIL, COSTA RICA, ÉGYPTE et LIBAN.

Conformément aux alinéas a) à d) du paragraphe 4 de la résolution 60/180, 26 États ont déjà été élus ou nommés membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix : BULGARIE et RÉPUBLIQUE DOMINICAINE, élues par l'Assemblée²⁰ ; CHINE, ÉQUATEUR, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, FÉDÉRATION DE RUSSIE, FRANCE, MOZAMBIQUE et ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD, choisis par le Conseil de sécurité²¹ ; BRÉSIL, CROATIE, DANEMARK, ITALIE, NIGÉRIA, PÉROU et RÉPUBLIQUE DE CORÉE, élus par le Conseil économique et social²² ; ALLEMAGNE, CANADA, JAPON, NORVÈGE et SUÈDE, choisis parmi eux par les 10 pays dont les contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies et les contributions volontaires aux fonds, aux programmes et aux organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes²³ ; BANGLADESH, ÉTHIOPIE, INDE, NÉPAL et RWANDA, choisis parmi eux par les 10 principaux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police civile aux missions des Nations Unies²⁴.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix se compose des 31 États Membres suivants : AFRIQUE DU SUD***, ALLEMAGNE***, BANGLADESH***, BRÉSIL****, BULGARIE**, CANADA***, CHINE*, CROATIE****, DANEMARK****, ÉGYPTE***, ÉQUATEUR**, ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE*, ÉTHIOPIE***, FÉDÉRATION DE RUSSIE*, FRANCE*, INDE***, ITALIE****, JAPON***, KENYA***, MOZAMBIQUE**, NÉPAL***, NIGÉRIA****, NORVÈGE***, PÉROU****, QATAR***, RÉPUBLIQUE DE CORÉE****, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE**, ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD*, RWANDA***, SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES*** et SUÈDE***.

* Membres permanents du Conseil de sécurité.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2023.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024.

**** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2024 ou à l'expiration de leur mandat comme membres du Conseil économique et social si celle-ci intervient à une date antérieure.

77/417. Nomination de membres du Corps commun d'inspection

À sa 56^e séance plénière, le 20 décembre 2022, l'Assemblée générale a nommé, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du Statut du Corps commun d'inspection qui figure à l'annexe de la résolution 31/192 du 22 décembre

¹⁹ Voir décision 76/421.

²⁰ Voir décision 76/412.

²¹ Voir S/2023/37.

²² Voir décisions 2022/206 C et D et 2023/208 du Conseil économique et social.

²³ Voir A/77/652.

²⁴ Voir A/77/650.

1976, Hoshino Toshiya membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans prenant effet le 1^{er} janvier 2023 et venant à expiration le 31 décembre 2027, à la suite de la démission de Kamioka Keiko²⁵.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2023, le Corps commun d'inspection se compose des membres suivants : Mohanad Ali Omran AL-MUSAWI (Iraq)^{***}, Pavel CHERNIKOV (Fédération de Russie)^{***}, Eileen CRONIN (États-Unis d'Amérique)^{**}, Carolina María FERNÁNDEZ OPAZO (Mexique)^{**}, Gaeimelwe GOITSEMANG (Botswana)^{***}, HOSHINO Toshiya (Japon)^{***}, Conrod HUNTE (Antigua-et-Barbuda)^{***}, Jesús MIRANDA HITA (Espagne)^{*}, Victor MORARU (République de Moldova)^{*}, Gönke ROSCHER (Allemagne)^{*} et Tesfaalem SEYOUM (Érythrée)^{*}.

* Mandat venant à expiration le 31 décembre 2025.

** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2026.

*** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2027.

²⁵ Voir [A/77/643](#).

B. Autres décisions

1. *Décisions adoptées sans renvoi à une grande commission*

77/501. Réunions d'organes subsidiaires et d'entités durant la partie principale de la soixante-dix-septième session

À sa 1^{re} séance plénière, le 13 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé d'autoriser les entités énumérées dans la lettre datée du 6 septembre 2022 que lui avait adressée le Président du Comité des conférences²⁶, à savoir le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, le Comité chargé des organisations non gouvernementales, la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et le Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, à se réunir durant la partie principale de sa soixante-dix-septième session, étant entendu que des services de conférence seraient assurés à leurs réunions si les ressources étaient disponibles et le permettaient, ses propres travaux et ceux de ses grandes commissions ne devant nullement s'en trouver entravés.

77/502. Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale

À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁷, l'Assemblée générale, tenant compte du fait que, conformément à la résolution 57/301 du 13 mars 2003, le débat général de la soixante-dix-septième session se déroulerait du mardi 20 septembre 2022 à 9 heures au vendredi 23 septembre et le lundi 26 septembre, a décidé que le débat général se tiendrait également le samedi 24 septembre 2022 afin qu'un maximum de personnes puissent prendre la parole durant cette semaine-là.

77/503. Droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État

À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a pris note de l'information donnée au paragraphe 50 du rapport du Bureau²⁸ concernant le droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État.

77/504. Organisation de la soixante-dix-septième session

À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a adopté, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport²⁹, plusieurs dispositions concernant l'organisation de la soixante-dix-septième session.

À sa 43^e séance plénière, le 1^{er} décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition de son président, de reporter la date de suspension de sa soixante-dix-septième session du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 23 décembre 2022.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, à la demande du Président de la Cinquième Commission, de prolonger les travaux de celle-ci jusqu'au vendredi 23 décembre 2022.

²⁶ [A/77/329](#).

²⁷ [A/77/250](#), par. 34.

²⁸ [A/77/250](#).

²⁹ [A/77/250](#).

77/505. Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, l'Assemblée générale a adopté, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³⁰, l'ordre du jour³¹ et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour³² pour la soixante-dix-septième session.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³³, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Question de l'île comorienne de Mayotte », sous le titre B (Maintien de la paix et de la sécurité internationales), étant entendu qu'elle ne l'examinerait pas.

À la même séance également, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation formulée par le Bureau dans son premier rapport³⁴, de reporter l'examen de la question intitulée « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India » et d'inscrire celle-ci à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session.

À sa 55^e séance plénière, le 16 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en plénière le point 68 de l'ordre du jour intitulé « Promotion et protection des droits humains », sous le titre D (Promotion des droits humains), et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de résolution³⁵.

À la même séance, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en plénière le point 109 de l'ordre du jour intitulé « Prévention du crime et justice pénale », sous le titre H (Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations), et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de résolution³⁶.

À sa 56^e séance plénière, le 20 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé d'examiner directement en plénière le point subsidiaire a) intitulé « Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 » du point 18 de l'ordre du jour intitulé « Développement durable », sous le titre A (Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies), et de procéder sans délai à l'examen d'un projet de décision³⁷.

77/506. Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale en septembre 2022

À sa 3^e séance plénière, le 16 septembre 2022, sur proposition de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, du Guatemala, de la Hongrie, des Îles Marshall, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Micronésie (États fédérés de), de Monaco, du Monténégro, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, des Palaos, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République de Moldova, de la République dominicaine, de la Roumanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Saint-Marin, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse, de la Tchéquie, de la Türkiye et de l'Ukraine³⁸, à l'issue d'un vote enregistré, par 101 voix contre 7, avec 19 abstentions³⁹, l'Assemblée générale, notant avec préoccupation les situations dans lesquelles des dirigeants d'États souverains épris de paix, Membres de

³⁰ [A/77/250](#).

³¹ [A/77/251](#).

³² [A/77/252](#).

³³ [A/77/250](#), par. 90.

³⁴ *Ibid.*, par. 91.

³⁵ [A/77/L.37](#).

³⁶ [A/77/L.29](#).

³⁷ [A/77/L.42](#).

³⁸ [A/77/L.1](#) ; voir également [A/77/PV.3](#).

³⁹ Voir [A/77/PV.3](#).

l'Organisation des Nations Unies, ne pouvaient participer en personne à ses réunions pour des raisons indépendantes de leur volonté en raison d'une invasion étrangère, d'une agression ou d'hostilités militaires en cours qui les empêchaient de quitter leur pays et d'y retourner en toute sécurité, ou de la nécessité d'assurer leur défense nationale et de s'acquitter des fonctions de sécurité, et rappelant, entre autres, sa résolution [ES-11/1](#) du 2 mars 2022 :

- a) a décidé, sans que cela crée de précédent pour les futurs débats généraux et réunions de haut niveau convoquées par elle en prévision de semaines de haut niveau futures, que l'Ukraine pouvait présenter une déclaration préenregistrée de son chef d'État, qui serait diffusée dans la salle de l'Assemblée générale lors du débat général de la soixante-dix-septième session, après un mot d'introduction de son représentant physiquement présent dans la salle ;
- b) a décidé également qu'en plus des procès-verbaux du débat général qu'elle organiserait à l'occasion de la soixante-dix-septième session, son président ferait distribuer, comme document de l'Assemblée, la déclaration préenregistrée faite au débat général par le chef d'État qui lui aurait été soumise au plus tard le jour où la déclaration préenregistrée était entendue dans la salle de l'Assemblée générale ;
- c) a décidé en outre que ces procédures ne s'appliqueraient qu'aux séances du débat général de sa soixante-dix-septième session.

77/507. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

À sa 4^e séance plénière, le 20 septembre 2022, l'Assemblée générale a décidé d'entendre une présentation par le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation⁴⁰, conformément à la résolution [51/241](#) du 31 juillet 1997 et sans préjudice des dispositions visées dans la décision 77/504 du 16 septembre 2022⁴¹.

77/508. Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

À sa 18^e séance plénière, le 19 octobre 2022, l'Assemblée générale a pris acte du dixième rapport annuel du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux⁴².

77/509. Rapport du Conseil économique et social

À sa 19^e séance plénière, le 20 octobre 2022, l'Assemblée générale a pris acte du rapport du Conseil économique et social⁴³.

77/510. Rapport de la Cour internationale de Justice

À sa 27^e séance plénière, le 2 novembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Cour internationale de Justice⁴⁴.

77/531. Célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

A

À sa 48^e séance plénière, le 8 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, conformément à l'article 81 de son règlement intérieur, de réexaminer les dispositions énoncées au paragraphe 2 de l'annexe de sa résolution [77/5](#) du 2 novembre 2022.

⁴⁰ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 1 ([A/77/1](#)).

⁴¹ Voir [A/77/250](#), par. 40, où il est indiqué : « que les déclarations ... du Secrétaire général sont faites ... les enregistrements vidéo ou les présentations projetées sur écran étant interdits ... ».

⁴² [A/77/242-S/2022/583](#).

⁴³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-dix-septième session, Supplément n° 3 ([A/77/3](#)).

⁴⁴ Ibid., Supplément n° 4 ([A/77/4](#)).

B

À sa 48^e séance plénière, le 8 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition de son président, qu'à la séance plénière consacrée à la célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer⁴⁵, le Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies, Burhan Gafoor, fera une déclaration à la place du Président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

77/546. Accréditation et participation d'une organisation intergouvernementale à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)

À sa 56^e séance plénière, le 20 décembre 2022, sur proposition de son président⁴⁶, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution [75/212](#) du 21 décembre 2020 et prenant acte de la note du Secrétariat⁴⁷, a décidé d'accréditer l'organisation citée dans ladite note et de l'inviter à participer aux travaux de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) en tant qu'organisation intergouvernementale ayant statut d'observateur, conformément au paragraphe 14 de l'annexe II de sa résolution [75/212](#).

77/549. Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-septième session

À la reprise de sa 56^e séance plénière, le 30 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé que, à part les questions d'organisation et les points de l'ordre du jour qu'elle pourrait avoir à examiner en application de son règlement intérieur, les points ci-après restaient à examiner pendant la soixante-dix-septième session :

- Point 9. Rapport du Conseil économique et social
- Point 10. Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida
- Point 12. 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
- Point 13. Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes
- Point 14. Culture de paix
- Point 18. Développement durable :
 - a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21
 - c) Réduction des risques de catastrophe
 - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
- Point 20. Mondialisation et interdépendance
- Point 21. Groupes de pays en situation particulière :
 - a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- Point 22. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

⁴⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

⁴⁶ [A/77/L.42](#).

⁴⁷ [A/77/642](#).

- Point 27. Rapport du Conseil de sécurité
- Point 28. Rapport de la Commission de consolidation de la paix
- Point 29. Les diamants, facteur de conflits
- Point 30. Prévention des conflits armés :
 - a) Prévention des conflits armés
 - b) Renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits
- Point 31. Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales et sur le développement
- Point 32. La situation au Moyen-Orient
- Point 33. Question de Palestine
- Point 35. Question de l'île comorienne de Mayotte
- Point 37. La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- Point 38. Question de Chypre
- Point 39. Agression armée contre la République démocratique du Congo
- Point 40. Question des Îles Falkland (Malvinas)
- Point 41. La situation de la démocratie et des droits humains en Haïti
- Point 42. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales
- Point 43. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït
- Point 47. Pratiques et activités d'implantation israéliennes affectant les droits du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés
- Point 55. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- Point 58. Consolidation et pérennisation de la paix
- Point 59. La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés
- Point 60. Exercice du droit de veto
- Point 61. Zone de paix, de confiance et de coopération de l'Asie centrale
- Point 62. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international :
 - a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international
 - b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique
- Point 66. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- Point 68. Promotion et protection des droits humains
- Point 69. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
 - a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

- b) Assistance au peuple palestinien
 - c) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions
 - d) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl
- Point 70. Rapport de la Cour internationale de Justice
- Point 72. Les océans et le droit de la mer :
- a) Les océans et le droit de la mer
- Point 78. Crimes contre l'humanité
- Point 87. Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les effets juridiques de la séparation de l'archipel des Chagos de Maurice en 1965
- Point 88. Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens – fonctions résiduelles
- Point 90. Réduction des budgets militaires :
- a) Réduction des budgets militaires
 - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires
- Point 99. Désarmement général et complet
- Point 109. Prévention du crime et justice pénale
- Point 113. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation
- Point 114. Rapport du Secrétaire général sur le Fonds pour la consolidation de la paix
- Point 115. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies
- Point 116. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
- a) Élection de membres non permanents du Conseil de sécurité
 - b) Élection de membres du Conseil économique et social
- Point 117. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- d) Élection à la Direction exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- Point 118. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale
 - i) Nomination de membres de la Commission
 - ii) Désignation de la présidence de la Commission
 - e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
 - f) Nomination de membres du Comité des conférences
 - i) Nomination de membres du Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables
- Point 119. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies
- Point 120. Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire
- Point 121. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
- Point 122. Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves
- Point 123. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Point 124. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Point 125. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Point 126. Renforcement du système des Nations Unies :

- a) Renforcement du système des Nations Unies
- b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

Point 127. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres :

- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine
- c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique
- f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains
- g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
- j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie
- l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
- m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale
- n) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
- o) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
- p) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique
- s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
- x) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les migrations
- z) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral

Point 128. Santé mondiale et politique étrangère

Point 131. Exploitation et atteintes sexuelles : application d'une politique de tolérance zéro

Point 132. La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Point 133. Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable

Point 134. Rapport du Bureau des Nations Unies pour la jeunesse

Point 135. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes :

- a) Organisation des Nations Unies

- b) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- c) Centre du commerce international
- d) Université des Nations Unies
- e) Programme des Nations Unies pour le développement
- f) Fonds d'équipement des Nations Unies
- g) Fonds des Nations Unies pour l'enfance
- h) Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
- i) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
- j) Fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
- k) Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement
- l) Fonds des Nations Unies pour la population
- m) Programme des Nations Unies pour les établissements humains
- n) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
- o) Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
- p) Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)
- q) Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
- r) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Point 136. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Point 137. Budget-programme de 2022

Point 138. Budget-programme de 2023

Point 139. Planification des programmes

Point 140. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Point 141. Plan des conférences

Point 142. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Point 143. Gestion des ressources humaines

Point 144. Corps commun d'inspection

Point 145. Régime commun des Nations Unies

Point 146. Régime des pensions des Nations Unies

Point 147. Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Point 148. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Point 149. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

- Point 150. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
- Point 151. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- Point 152. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei
- Point 153. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
- Point 154. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Point 155. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Point 156. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
- Point 157. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental
- Point 158. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- Point 159. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti
- Point 160. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
- Point 161. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria
- Point 162. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
- Point 163. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
- a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
 - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Point 164. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
- Point 165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Point 166. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
- Point 167. Financement des activités découlant de la résolution [1863 \(2009\)](#) du Conseil de sécurité

2. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Première Commission

77/511. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁸, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est ».

⁴⁸ [A/77/379](#), par. 7.

77/512. Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, sur la recommandation de la Première Commission⁴⁹, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 75/240 du 31 décembre 2020 et 76/19 du 6 décembre 2021, notant que le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation créé en application de la résolution 75/240 avait tenu sa session d'organisation et sa première session de fond en 2021 et ses deuxième et troisième sessions de fond en 2022, et rappelant qu'à sa troisième session de fond, le 29 juillet 2022, le groupe de travail avait examiné son rapport d'activité annuel, avait décidé de faire figurer dans son rapport les résultats de ses débats de fond, lesquels étaient repris dans l'annexe du document publié sous la cote A/77/275, et avait ensuite publié un recueil de déclarations visant à expliquer la position des États sur l'adoption du rapport, paru sous la cote A/AC.292/2022/INF/4 :

a) a décidé de faire sien le rapport d'activité annuel et de convoquer des réunions intersessions d'une durée maximale de cinq jours chacune en 2023 et 2024, afin de faire avancer les discussions, de faire fond sur le rapport d'activité annuel et de soutenir la poursuite des travaux du groupe de travail à composition non limitée conformément au mandat qui avait été confié à celui-ci par la résolution 75/240, sachant que les États avaient souligné que le groupe de travail à composition non limitée constituait en lui-même une mesure de confiance ;

b) a également décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale ».

77/513. Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 162 voix contre 9, avec 5 abstentions⁵⁰, sur la recommandation de la Première Commission⁵¹, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 76/231 du 24 décembre 2021, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », la question subsidiaire intitulée « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable ».

77/514. Vérification du désarmement nucléaire

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 177 voix contre zéro, avec 2 abstentions⁵², sur la recommandation de la Première Commission⁵³, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions 71/67 du 5 décembre 2016 et 74/50 du 12 décembre 2019 et ses décisions 72/514 du 4 décembre 2017, 73/514 du 5 décembre 2018, 75/516 du 7 décembre 2020 et 76/515 du 6 décembre 2021, et notant que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire avait commencé ses travaux, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Vérification du désarmement nucléaire ».

77/515. Missiles

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 161 voix contre 5, avec 11 abstentions⁵⁴, sur la recommandation de la Première Commission⁵⁵, l'Assemblée générale, rappelant ses

⁴⁹ A/77/380, par. 12.

⁵⁰ Voir A/77/PV.46.

⁵¹ A/77/383, par. 17.

⁵² Voir A/77/PV.46.

⁵³ A/77/385, par. 111.

⁵⁴ Voir A/77/PV.46.

⁵⁵ A/77/385, par. 111.

résolutions [54/54 F](#) du 1^{er} décembre 1999, [55/33 A](#) du 20 novembre 2000, [56/24 B](#) du 29 novembre 2001, [57/71](#) du 22 novembre 2002, [58/37](#) du 8 décembre 2003, [59/67](#) du 3 décembre 2004, [61/59](#) du 6 décembre 2006 et [63/55](#) du 2 décembre 2008 et ses décisions 60/515 du 8 décembre 2005, 62/514 du 5 décembre 2007, 65/517 du 8 décembre 2010, 66/516 du 2 décembre 2011, 67/516 du 3 décembre 2012, 68/517 du 5 décembre 2013, 69/517 du 2 décembre 2014, 71/516 du 5 décembre 2016, 73/513 du 5 décembre 2018 et 75/518 du 7 décembre 2020, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Missiles ».

77/516. Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 153 voix contre 3, avec 23 abstentions⁵⁶, sur la recommandation de la Première Commission⁵⁷, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [1 \(I\)](#) du 24 janvier 1946, [71/54](#) du 5 décembre 2016, [72/39](#) du 4 décembre 2017, [73/70](#) du 5 décembre 2018, [74/46](#) du 12 décembre 2019, [75/65](#) du 7 décembre 2020 et [76/49](#) du 6 décembre 2021, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ».

77/517. Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 158 voix contre 1, avec 20 abstentions⁵⁸, sur la recommandation de la Première Commission⁵⁹, l'Assemblée générale, rappelant ses résolutions [51/45 B](#) du 10 décembre 1996, [52/38 N](#) du 9 décembre 1997, [53/77 Q](#) du 4 décembre 1998, [54/54 L](#) du 1^{er} décembre 1999, [55/33 I](#) du 20 novembre 2000, [56/24 G](#) du 29 novembre 2001, [57/73](#) du 22 novembre 2002, [58/49](#) du 8 décembre 2003, [59/85](#) du 3 décembre 2004, [60/58](#) du 8 décembre 2005, [61/69](#) du 6 décembre 2006, [62/35](#) du 5 décembre 2007, [63/65](#) du 2 décembre 2008, [64/44](#) du 2 décembre 2009, [65/58](#) du 8 décembre 2010, [67/55](#) du 3 décembre 2012, [69/35](#) du 2 décembre 2014, [70/45](#) du 7 décembre 2015, [71/51](#) du 5 décembre 2016, [72/45](#) du 4 décembre 2017, [74/48](#) du 12 décembre 2019 et [76/44](#) du 6 décembre 2021, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires ».

77/518. Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁶⁰.

77/519. Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2023

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, sur la recommandation de la Première Commission⁶¹, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail et le calendrier provisoires de la Commission pour 2023, tels qu'ils figurent dans l'annexe du rapport de la Commission⁶².

⁵⁶ Voir [A/77/PV.46](#).

⁵⁷ [A/77/385](#), par. 111.

⁵⁸ Voir [A/77/PV.46](#).

⁵⁹ [A/77/385](#), par. 111.

⁶⁰ [A/77/394](#).

⁶¹ [A/77/395](#), par. 5.

⁶² [A/77/395](#).

77/520. Planification des programmes (Première Commission)

À sa 46^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Première Commission⁶³.

77/547. Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus

À la reprise de sa 56^e séance plénière, le 30 décembre 2022, à l'issue d'un vote enregistré, par 162 voix contre zéro, avec 6 abstentions⁶⁴, sur la recommandation de la Première Commission⁶⁵, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 59/515 du 3 décembre 2004 et ses résolutions 60/74 du 8 décembre 2005, 61/72 du 6 décembre 2006, 63/61 du 2 décembre 2008, 64/51 du 2 décembre 2009, 66/42 du 2 décembre 2011, 68/52 du 5 décembre 2013, 70/35 du 7 décembre 2015, 72/55 du 4 décembre 2017 et 74/65 du 12 décembre 2019, sa décision 75/552 du 31 décembre 2020, sa résolution 76/233 du 24 décembre 2021, par laquelle elle avait décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions et avait décidé que le groupe de travail tiendrait deux sessions de cinq jours en 2022 et une session de cinq jours en 2023 et lui soumettrait, à sa soixante-dix-huitième session, un rapport sur les travaux du groupe, y compris des recommandations pour un ensemble d'engagements politiques constituant un nouveau cadre mondial sur les munitions classiques, et sa décision 76/568 du 21 juin 2022, a décidé que le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques se réunira pour une session supplémentaire de cinq jours à New York en 2023 pour achever ses travaux, prié le Secrétaire général de fournir l'appui nécessaire à la tenue de cette session supplémentaire et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-huitième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ».

3. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

77/532. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁶.

77/533. Question de Gibraltar

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁷, l'Assemblée générale, rappelant sa décision 76/522 du 9 décembre 2021 :

a) a demandé instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, une solution définitive à la question de Gibraltar, compte tenu de ses résolutions sur la question et des principes applicables et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar, qui étaient considérés comme légitimes au regard du droit international ;

b) a noté que le Royaume-Uni souhaitait conserver le Forum tripartite de dialogue ;

⁶³ [A/77/396](#).

⁶⁴ Voir [A/77/PV.56 \(Resumption 1\)](#).

⁶⁵ [A/77/385](#), par. 111.

⁶⁶ [A/77/401](#).

⁶⁷ [A/77/408](#), par. 34.

c) a noté que l'Espagne considérerait que le Forum tripartite de dialogue n'existait plus et qu'il devait être remplacé par un nouveau mécanisme de coopération locale au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar étaient représentés ;

d) s'est félicitée des efforts déployés par toutes les parties pour résoudre les problèmes et avancer dans un esprit de confiance et de solidarité, en vue de trouver des solutions communes et de progresser sur les questions d'intérêt mutuel afin de parvenir à une relation fondée sur le dialogue et la coopération.

77/534. Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁶⁸, l'Assemblée générale a approuvé le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour sa soixante-dix-huitième session, tel qu'il figure dans le rapport de la Commission⁶⁹.

77/535. Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]

À sa 52^e séance plénière, le 12 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)⁷⁰.

4. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Deuxième Commission

77/536. Groupes de pays en situation particulière

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷¹.

77/537. Activités opérationnelles de développement

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷².

77/538. Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷³, l'Assemblée générale, rappelant sa résolution 75/325 du 10 septembre 2021, en particulier les dispositions relatives aux méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020 et 75/548 B du 29 juillet 2021 :

a) a décidé que le Bureau de la Deuxième Commission organiserait, dans les premiers mois de 2023, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation des travaux de la Commission ;

b) a décidé également qu'à l'issue de ces discussions, la Deuxième Commission convoquerait une séance plénière pour faire le point des délibérations et se prononcer s'il y a lieu sur d'éventuelles recommandations, qui lui

⁶⁸ [A/77/409](#), par. 6.

⁶⁹ [A/77/409](#).

⁷⁰ [A/77/410](#).

⁷¹ [A/77/446](#).

⁷² [A/77/448](#).

⁷³ [A/77/451](#), par. 9.

seraient ensuite soumises pour approbation, afin que les changements requis puissent entrer en vigueur avant la soixante-dix-huitième session.

77/539. Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, sur la recommandation de la Deuxième Commission⁷⁴, l'Assemblée générale :

- a) a approuvé le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-dix-huitième session, tel que reproduit ci-après ;
- b) a invité le Bureau de la Deuxième Commission à sa soixante-dix-huitième session, lorsqu'il établirait le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour cette session, à tenir compte du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission, tels qu'ils figurent dans le document publié sous la cote A/C.2/77/CRP.1.

Projet de programme de travail⁷⁵

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
2. Questions de politique macroéconomique :
 - a) Commerce international et développement
 - b) Système financier international et développement
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
 - d) Produits de base
 - e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
 - f) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
 - g) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
 - h) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
4. Développement durable :
 - a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur l'Action 21
 - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
 - c) Réduction des risques de catastrophe
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ La liste définitive des points et points subsidiaires à examiner sera établie à partir des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale.

- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
 - f) Convention sur la diversité biologique
 - g) L'éducation au service du développement durable
 - h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
 - i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière
 - j) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable
5. Mondialisation et interdépendance :
- a) Science, technologie et innovation au service du développement durable
 - b) Culture et développement durable
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
6. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
 - b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
7. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
 - b) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
8. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
 - b) Coopération Sud-Sud pour le développement
9. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition :
- a) Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
 - b) Fibres végétales naturelles et développement durable
10. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles
11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
12. Planification des programmes

77/540. Planification des programmes (Deuxième Commission)

À sa 53^e séance plénière, le 14 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Deuxième Commission⁷⁶.

⁷⁶ [A/77/452](#).

5. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Troisième Commission

77/541. Promotion et protection des droits humains

À sa 54^e séance plénière, le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁷⁷.

77/542. Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne

À sa 54^e séance plénière, le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁷⁸.

77/543. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

À sa 54^e séance plénière, le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁷⁹.

77/544. Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale

À sa 54^e séance plénière, le 15 décembre 2022, sur la recommandation de la Troisième Commission⁸⁰, l'Assemblée générale :

- a) a approuvé, sous réserve des décisions qu'elle pourrait prendre ultérieurement, le projet de programme de travail de la Troisième Commission pour sa soixante-dix-huitième session, tel que reproduit ci-après ;
- b) a invité le Bureau de la Troisième Commission à la soixante-dix-huitième session à tenir compte, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour la soixante-dix-huitième session, du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission qui figurent dans le document portant la cote A/C.3/77/CRP.2.

Projet de programme de travail

Point 1. Développement social

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Point 2. Prévention du crime et justice pénale

Point 3. Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Point 4. Promotion des femmes :

- a) Promotion des femmes
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

⁷⁷ [A/77/463](#).

⁷⁸ [A/77/463/Add.4](#).

⁷⁹ [A/77/465](#).

⁸⁰ [A/77/467](#), par. 8.

- Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant
- Point 6. Droits des peuples autochtones :
- a) Droits des peuples autochtones
 - b) Suite donnée au document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones
- Point 7. Promotion et protection des droits humains :
- a) Application des instruments relatifs aux droits humains
 - b) Questions relatives aux droits humains, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits humains et des libertés fondamentales
 - c) Situations relatives aux droits humains et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux
 - d) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne
- Point 8. Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
- a) Élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
 - b) Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination
- Point 10. Rapport du Conseil des droits de l'homme
- Point 11. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires
- Point 12. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
- Point 13. Planification des programmes

77/545. Planification des programmes (Troisième Commission)

À sa 54^e séance plénière, le 15 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Troisième Commission⁸¹.

6. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Cinquième Commission

77/548. Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure

À la reprise de sa 56^e séance plénière, le 30 décembre 2022, sur la recommandation de la Cinquième Commission⁸², l'Assemblée générale

Section A

A décidé de reporter à la première partie de la reprise de sa soixante-dix-septième session l'examen des documents suivants :

Point 136

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

⁸¹ [A/77/468](#).

⁸² [A/77/673](#), par. 11.

Investir dans la prévention et la consolidation de la paix

Rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans la prévention et la consolidation de la paix »⁸³

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁴

Point 138

Projet de budget-programme pour 2023

Plan d'équipement

Rapport du Secrétaire général sur le plan d'équipement⁸⁵

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁶

Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat

Rapport du Secrétaire général intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux »⁸⁷

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸⁸

Progiciel de gestion intégré (Umoja)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Développement et fonctionnement du système Umoja : progrès accomplis »⁸⁹

Note du Secrétaire général transmettant le onzième et dernier rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré des Nations Unies⁹⁰

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹¹

Stratégie Informatique et communications

Rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications⁹²

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹³

Note du Secrétaire général appelant l'attention sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La cybersécurité dans les entités des Nations Unies »⁹⁴

Note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La cybersécurité dans les entités des Nations Unies »⁹⁵

Section B

A décidé de reporter à la principale partie de sa soixante-dix-huitième session l'examen des documents suivants :

⁸³ [A/76/732](#).

⁸⁴ [A/76/821](#).

⁸⁵ [A/77/519](#).

⁸⁶ [A/77/Add.23](#).

⁸⁷ [A/77/346](#).

⁸⁸ [A/77/7/Add.7](#).

⁸⁹ [A/77/495](#).

⁹⁰ [A/77/135](#).

⁹¹ [A/77/7/Add.21](#).

⁹² [A/77/489](#).

⁹³ [A/77/7/Add.22](#).

⁹⁴ [A/77/88](#).

⁹⁵ [A/77/88/Add.1](#).

Point 138

Projet de budget-programme pour 2023

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général sur l'examen des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales⁹⁶

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁹⁷

7. Décisions adoptées sur la base des rapports de la Sixième Commission

77/521. Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dix-huitième session

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, sur la recommandation de la Sixième Commission⁹⁸, l'Assemblée générale a noté que, pour sa soixante-dix-huitième session, la Sixième Commission avait décidé d'adopter le programme de travail provisoire ci-après, tel que proposé par le Bureau :

Programme de travail provisoire⁹⁹

2 octobre	Organisation des travaux de la Sixième Commission
2, 3 et 4 octobre	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
4 octobre	Planification des programmes
	Protection des personnes en cas de catastrophe
10 octobre	Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies
11 octobre	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
	[Régime commun des Nations Unies] ¹⁰⁰
11 et 12 octobre	Crimes contre l'humanité
12 et 13 octobre	Portée et application du principe de compétence universelle
16 octobre	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-sixième session
	Demande(s) d'admission au statut d'observateur ¹⁰¹
16 et 17 octobre	L'état de droit aux niveaux national et international
17 octobre	Responsabilité des organisations internationales
18 octobre	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
19 octobre	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

⁹⁶ [A/66/340](#).

⁹⁷ [A/66/7/Add.21](#).

⁹⁸ [A/77/426](#), par. 6.

⁹⁹ Les dates auxquelles les différentes questions seront examinées en 2023 sont indiquées à titre provisoire et il n'est pas exclu que des réunions supplémentaires soient envisagées pour les groupes de travail créés et les exposés du Secrétariat organisés par la Commission. Conformément à la résolution [69/250](#) de l'Assemblée générale, aucune séance officielle de la Sixième Commission ne se tiendra le 13 novembre 2023 (Diwali).

¹⁰⁰ Sous réserve du renvoi de ce point à la Commission.

¹⁰¹ Demande(s) d'admission au statut d'observateur incluse(s) pour la première fois dans l'ordre du jour de la soixante-dix-huitième session.

	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
20 octobre	Expulsion des étrangers
Du 23 au 27 octobre et du 31 octobre au 2 novembre	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-quatorzième session
6 novembre	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte
9 novembre	Demande(s) d'admission au statut d'observateur ¹⁰²
	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
17 novembre	Élection des bureaux des grandes commissions
2 et 16 novembre	Journées réservées

77/522. Planification des programmes (Sixième Commission)

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a pris note du rapport de la Sixième Commission¹⁰³.

77/523. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turcique

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁰⁴, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au Conseil de coopération des États de langue turcique¹⁰⁵.

77/524. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁰⁶, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à l'Union économique eurasiatique¹⁰⁷.

77/525. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹⁰⁸, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à la Communauté des démocraties¹⁰⁹.

¹⁰² Demande(s) d'admission au statut d'observateur incluse(s) pour la première fois dans l'ordre du jour d'une session antérieure.

¹⁰³ [A/77/427](#).

¹⁰⁴ [A/77/430](#), par. 7.

¹⁰⁵ Voir [A/66/141](#).

¹⁰⁶ [A/77/431](#), par. 7.

¹⁰⁷ Voir [A/70/141](#).

¹⁰⁸ [A/77/432](#), par. 7.

¹⁰⁹ Voir [A/70/142](#).

77/526. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹⁰, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides¹¹¹.

77/527. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹², de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au Fonds pour l'environnement mondial¹¹³.

77/528. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹⁴, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à l'Organisation internationale des employeurs¹¹⁵.

77/529. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹⁶, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle à la Confédération syndicale internationale¹¹⁷.

77/530. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie

À sa 47^e séance plénière, le 7 décembre 2022, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Sixième Commission¹¹⁸, de reporter à sa soixante-dix-huitième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès d'elle au Forum de Boao pour l'Asie¹¹⁹.

¹¹⁰ [A/77/433](#), par. 7.

¹¹¹ Voir [A/72/194](#).

¹¹² [A/77/434](#), par. 7.

¹¹³ Voir [A/72/195](#).

¹¹⁴ [A/77/435](#), par. 7.

¹¹⁵ Voir [A/74/291](#).

¹¹⁶ [A/77/436](#), par. 7.

¹¹⁷ Voir [A/74/292](#).

¹¹⁸ [A/77/437](#), par. 7.

¹¹⁹ Voir [A/74/293](#).

Annexe

Répertoire des décisions

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Séance plénière</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Page</i>
77/401.	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs	3 a)	1 ^{re}	13 septembre 2022	4
77/402.	Élection du Haut-Commissaire ou de la Haute-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	117 e)	14 ^e	26 septembre 2022	4
77/403.	Élection de membres du Conseil des droits de l'homme	117 c)	17 ^e	11 octobre 2022	4
77/404.	Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice	116 c)	29 ^e	4 novembre 2022	4
77/405.	Élection de membres du Comité du programme et de la coordination	117 a)	34 ^e	15 novembre 2022	5
77/406.	Nomination de membres du Comité des conférences	118 f)	34 ^e	15 novembre 2022	5
77/407.	Nomination de juges du Tribunal d'appel des Nations Unies	118 h)	34 ^e	15 novembre 2022	6
77/408.	Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	118 a)	34 ^e	15 novembre 2022	6
77/409.	Nomination de membres du Comité des contributions	118 b)	34 ^e	15 novembre 2022	7
77/410.	Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements	118 c)	34 ^e	15 novembre 2022	7
77/411.	Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale	118 d)	34 ^e	15 novembre 2022	8
77/412.	Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit	118 e)	34 ^e 40 ^e	15 novembre 2022 21 novembre 2022	8
77/413.	Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies	118 k)	34 ^e	15 novembre 2022	9
77/414.	Nomination de juges du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies	118 g)	34 ^e	15 novembre 2022	9
77/415.	Élection à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session	5	46 ^e	7 décembre 2022	10
77/416.	Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix	117 b)	56 ^e	20 décembre 2022	10
77/417.	Nomination de membres du Corps commun d'inspection	118 j)	56 ^e	20 décembre 2022	11
77/501.	Réunions d'organes subsidiaires et d'entités durant la partie principale de la soixante-dix-septième session	7 et 141	1 ^{re}	13 septembre 2022	12
77/502.	Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	7	3 ^e	16 septembre 2022	12
77/503.	Droit de réponse à une allocution prononcée par un chef d'État	7	3 ^e	16 septembre 2022	12
77/504.	Organisation de la soixante-dix-septième session	7	3 ^e 43 ^e	16 septembre 2022 1er décembre 2022	12

Annexe – Répertoire des décisions

77/505.	Adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour	7	3 ^e 55 ^e 56 ^e	16 septembre 2022 16 décembre 2022 20 décembre 2022	13
77/506.	Débat général de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale en septembre 2022	7	3 ^e	16 septembre 2022	13
77/507.	Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation	113	4 ^e	20 septembre 2022	14
77/508.	Rapport du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	129	18 ^e	19 octobre 2022	14
77/509.	Rapport du Conseil économique et social	9	19 ^e	20 octobre 2022	14
77/510.	Rapport de la Cour internationale de Justice	70	27 ^e	2 novembre 2022	14
77/511.	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	93	46 ^e	7 décembre 2022	20
77/512.	Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale	94	46 ^e	7 décembre 2022	20
77/513.	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable	97 d)	46 ^e	7 décembre 2022	21
77/514.	Vérification du désarmement nucléaire	99 oo)	46 ^e	7 décembre 2022	21
77/515.	Missiles	99 u)	46 ^e	7 décembre 2022	21
77/516.	Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire	99 s)	46 ^e	7 décembre 2022	22
77/517.	Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires	99 i)	46 ^e	7 décembre 2022	22
77/518.	Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires	108	46 ^e	7 décembre 2022	22
77/519.	Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2023	124	46 ^e	7 décembre 2022	22
77/520.	Planification des programmes (Première Commission)	139	46 ^e	7 décembre 2022	22
77/521.	Programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-dix-huitième session	124	47 ^e	7 décembre 2022	30
77/522.	Planification des programmes (Sixième Commission)	139	47 ^e	7 décembre 2022	31
77/523.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Conseil de coopération des États de langue turque	169	47 ^e	7 décembre 2022	31
77/524.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Union économique eurasiatique	170	47 ^e	7 décembre 2022	31
77/525.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Communauté des démocraties	171	47 ^e	7 décembre 2022	31
77/526.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au secrétariat de la Convention de Ramsar sur les zones humides	172	47 ^e	7 décembre 2022	31
77/527.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial	173	47 ^e	7 décembre 2022	31

Annexe – Répertoire des décisions

77/528.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation internationale des employeurs	174	47 ^e	7 décembre 2022	32
77/529.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Confédération syndicale internationale	175	47 ^e	7 décembre 2022	32
77/530.	Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Forum de Boao pour l'Asie	176	47 ^e	7 décembre 2022	32
77/531.	Célébration du quarantième anniversaire de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer				15
	Décision A	72 a)	48 ^e	8 décembre 2022	15
	Décision B	72 a)	48 ^e	8 décembre 2022	15
77/532.	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	48	52 ^e	12 décembre 2022	23
77/533.	Question de Gibraltar	55	52 ^e	12 décembre 2022	23
77/534.	Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale	124	52 ^e	12 décembre 2022	24
77/535.	Planification des programmes [Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)]	139	52 ^e	12 décembre 2022	24
77/536.	Groupes de pays en situation particulière	21	53 ^e	14 décembre 2022	24
77/537.	Activités opérationnelles de développement	23	53 ^e	14 décembre 2022	24
77/538.	Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission	124	53 ^e	14 décembre 2022	24
77/539.	Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale	124	53 ^e	14 décembre 2022	24
77/540.	Planification des programmes (Deuxième Commission)	139	53 ^e	14 décembre 2022	26
77/541.	Promotion et protection des droits humains	68	54 ^e	15 décembre 2022	26
77/542.	Application intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne	68 d)	54 ^e	15 décembre 2022	26
77/543.	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	110	54 ^e	15 décembre 2022	27
77/544.	Projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale	124	54 ^e	15 décembre 2022	27
77/545.	Planification des programmes (Troisième Commission)	139	54 ^e	15 décembre 2022	28
77/546.	Accréditation et participation d'une organisation intergouvernementale à la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	18 a)	56 ^e	20 décembre 2022	15

Annexe – Répertoire des décisions

77/547.	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus	99 bb)	56 ^e (reprise)	30 décembre 2022	23
77/548.	Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure	136	56 ^e (reprise)	30 décembre 2022	28
77/549.	Points de l'ordre du jour que l'Assemblée générale doit encore examiner à sa soixante-dix-septième session	7	56 ^e (reprise)	30 décembre 2022	15